peuple canadien. Mais nous demandons que l'ensemble de la constitution soit modifiée en une fois. Nous nous opposons à ce qu'elle le soit pièce par pièce, ainsi que le supposerait le projet de résolution du premier ministre (M. St-Laurent). A moins qu'elle ne soit modifiée de la façon indiquée par notre chef, je suis persuadé que, comme il l'a si nettement démontré, nous aurons à faire précisément ce à quoi s'oppose le député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis).

Je n'ai pas l'intention de prolonger outre mesure cette discussion, mais, venant de la province du Nouveau-Brunswick qui fut un des piliers de la confédération, il me semble que je n'ai pas tort d'y participer, surtout si on songe que nul autre représentant de ma province n'a pris la parole jusqu'ici.

Nous ne constituons pas en ce moment une partie aussi importante de la confédération qu'en 1867. A cette époque, avec la Nouvelle-Écosse et la province du Canada, comme on l'appelait, nous étions le pilier, la base de la confédération. C'est dire notre importance d'alors. Mais elle a diminué depuis. La constitution a subi plusieurs modifications depuis lors, mais la plupart d'entre elles n'ont en rien profité à ma province, pas plus qu'aux deux autres, ou plutôt aux trois autres, puisqu'il y en a aujourd'hui trois.

Le premier ministre disait cet après-midi,et d'autres députés l'ont répété après lui,—que la population canadienne savait très bien que la Chambre serait saisie, au cours de cette session-ci, de modifications à la constitution. Je me rappelle qu'au cours de la campagne électorale le premier ministre a parlé plutôt fortuitement de cette question à Moncton, dans ma province. Cependant, je tiens à dire, abstraction faite du premier ministre lui-même, que je n'ai entendu aucun candidat de quelque parti que ce soit parler de questions constitutionnelles pendant la campagne électorale. De fait, le premier ministre a cherché à créer l'impression chez les Canadiens qu'il n'y avait pas de grandes questions à débattre au cours de la campagne. Nous avons surtout entendu parler alors des allocations familiales et des pensions de vieillesse. Ce sont les questions qu'on a traitées dans ma circonscription et dans toute ma province, comme d'ailleurs dans la plus grande partie du Canada. Au lieu de dire aux gens qu'on désirait modifier la constitution du pays, on leur a laissé entendre qu'ils perdraient les allocations familiales et les pensions de vieillesse s'ils ne votaient pas en faveur du gouvernement libéral. Ce furent là les principales questions soulevées pendant les élections, monsieur l'Orateur.

Je le répète, cette question suscite plus d'intérêt au pays en ce moment que pendant

la campagne électorale. La réponse du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McNair, à la lettre du premier ministre du Canada touchant le projet de résolution et la réunion des divers premiers ministres provinciaux, m'a fort déçu. Le premier ministre du Canada a adressé sa lettre le 14 septembre et le premier ministre du Nouveau-Brunswick y a répondu le 16 septembre. Voici ce qu'il dit:

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du quatorze septembre, au sujet de...

Et le reste. Il mentionne cette question des modifications à apporter à la constitution. Voici où je veux en venir. Au lieu d'étudier la question, le premier ministre du Nouveau-Brunswick accuse simplement au premier ministre réception de sa lettre. Il n'a même pas convoqué son cabinet, comme l'ont fait les premiers ministres de la plupart des autres provinces.

A la lecture des lettres, je constate que le seul autre premier ministre qui n'a pas convoqué son cabinet a été celui de l'Île du Prince-Édouard, qui a écrit une lettre de trois lignes en réponse à celle du premier ministre. Il a déclaré que, si la conférence avait lieu, il serait heureux d'y assister, lui et son cabinet.

Le premier ministre de Terre-Neuve a pris un peu de temps à répondre. Sa lettre est datée du 4 octobre et il signale qu'il a soumis la question à son gouvernement. Puis, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Angus L. Macdonald, dont vient de parler le représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), a répondu le 27 septembre. Il a également abordé la question avec ses collègues. Nonobstant les observations qu'a formulées ce soir le député de Cap-Breton-Sud, je crois que les paroles du premier ministre de la Nouvelle-Écosse reflètent le sentiment des gens des trois provinces Maritimes. Voici ce qu'il écrit:

Bien des gens sont d'avis, je crois, que l'abolition des appels au Conseil privé est de fait une modification de la constitution et que, par conséquent, il s'agit là d'une question qui devrait faire le sujet d'une discussion à la conférence fédéraleprovinciale que vous proposez.

Je crois que ce paragraphe représente le sentiment général chez la population de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard. Je me dispense de citer d'autres passages des lettres des premiers ministres des diverses provinces. Le point que je veux faire ressortir, c'est qu'à l'exception des premiers ministres de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, ils se sont tous donné la peine d'étudier la lettre du premier ministre du Canada. Dans leur réponse, ils ont également accordé beaucoup d'attention à l'objet de la lettre. Si le